

## Elections professionnelles 2026

Imprimé à renvoyer à [electionspro2026@cdg56.fr](mailto:electionspro2026@cdg56.fr) impérativement avant le **15 janvier 2026**.

La première étape liée à l'organisation des élections professionnelles 2026 concerne le recensement des effectifs des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion. Ce recensement définira l'obligation ou non pour votre collectivité ou établissement public de créer un C.S.T. local.

**Collectivité/établissement public :**

**Nom – Prénom du correspondant :**

**Courriel :**

**Téléphone :**

### Déclaration des effectifs à compléter

<b>Pour définir la qualité d'électeur, se reporter à la fiche électeur CST</b>	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
<b>Agents titulaires</b> ( <i>en position d'activité, en congé de maladie, maternité, en congé parental, nommés par voie de détachement</i> )		
<b>Agents stagiaires</b> ( <i>en position d'activité, en congé de maladie, maternité, en congé parental, nommés par voie de détachement</i> )		
<b>Agents contractuels</b> ( <i>sous conditions d'ancienneté : contrat de droit public, PEC, PACTE, assistant maternel, apprenti, en position d'activité, en congé de maladie, maternité, en congé parental</i> )		
<b>Agents mis à disposition</b> ( <i>en position d'activité, en congé de maladie, maternité, en congé parental</i> )		
<b>TOTAL</b>		

**Je certifie que ma collectivité ou mon établissement public** (cocher la case correspondante) :

Emploie, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, **moins de 50 agents** (ayant la qualité d'électeur au C.S.T.) et relèvera donc du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Morbihan

Emploie, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, **au moins 50 agents** (ayant la qualité d'électeur au C.S.T.) et devra donc créer son propre Comité Social Territorial en organisant ses élections professionnelles en 2026

Créera un C.S.T. commun avec  
le seuil de 50 agents étant atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tous effectifs cumulés.  
Préciser les effectifs cumulés :

➤ **Transmettre au CDG les copies des délibérations concordantes au plus tard pour le 28 février 2026**

Fait à

Le

**Nom, prénom et qualité de l'autorité territoriale**

**Signature et cachet**